



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 septembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Dixième session

Genève, 24 janvier-4 février 2011

### **Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15 c) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme\***

#### **Nauru**

Le présent rapport est un résumé de neuf communications de parties prenantes<sup>1</sup> à l'Examen périodique universel. Il suit la structure des directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ni aucun jugement ou décision concernant des allégations précises. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. L'absence de renseignements concernant des questions spécifiques ou le traitement succinct de celles-ci tient peut-être à l'absence de communications des parties prenantes. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Pour établir le rapport, il a été tenu compte de la périodicité du premier cycle de l'Examen, qui est de quatre ans.

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

## **I. Renseignements d'ordre général et cadre**

### **A. Étendue des obligations internationales**

1. Les auteurs de la communication conjointe 1 prennent note de la ratification par Nauru de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1994. Toutefois, ils relèvent que Nauru n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Ils expriment également leur préoccupation concernant le fait que le rapport initial au Comité des droits de l'enfant n'a toujours pas été communiqué<sup>2</sup>.

2. OceaniaHR recommande à Nauru, après qu'elle a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, de ratifier sans délai le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. OceaniaHR recommande également à Nauru de s'associer à des ONG et des établissements universitaires de la région afin de mettre au point une procédure visant à encourager la participation nationale et à mettre en œuvre les articles des différents instruments relatifs aux droits de l'homme<sup>3</sup>.

3. L'Association des personnes handicapées de Nauru (NDPA) recommande à Nauru de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées afin de guider le Gouvernement dans la résolution des problèmes de la population de Nauru liés aux droits de l'homme<sup>4</sup>.

### **B. Cadre constitutionnel et législatif**

4. Le Conseil national des jeunes femmes de Nauru (NYWNC) relève l'absence de loi spécifique relative à la violence contre les femmes et recommande au Gouvernement de revoir sa législation afin de protéger et de promouvoir les droits des femmes<sup>5</sup>.

5. Le NYWNC recommande l'adoption de lois plus sévères à l'encontre des auteurs de sévices à enfants, ainsi qu'une aggravation des sanctions et des peines prononcées par les tribunaux. En outre, le NYWNC recommande à Nauru d'appliquer des lois plus sévères à l'encontre des adultes qui ont des rapports sexuels avec des mineurs<sup>6</sup>.

6. Le Comité de district de Aiwo (ADC) recommande le dépôt devant le parlement d'un projet de loi sur la protection de l'environnement<sup>7</sup>.

### **C. Cadre institutionnel et infrastructures des droits de l'homme**

7. OceaniaHR recommande à Nauru de travailler en partenariat avec d'autres États insulaires du Pacifique en vue de créer un dispositif régional des droits de l'homme qui permette de dialoguer<sup>8</sup>. Evergreen Concern Group (ECG) exhorte également le Gouvernement de Nauru à soutenir l'établissement d'une Commission des droits de l'homme de la région Pacifique pour aborder les questions relatives aux droits de l'homme à Nauru et dans la région et à envisager de solliciter d'autres États insulaires du Pacifique et d'établir un partenariat avec eux en vue de soutenir la création de cette Commission<sup>9</sup>.

## D. Mesures de politique générale

8. Le NYWNC note l'absence de politique gouvernementale en matière d'égalité des sexes<sup>10</sup>.

## II. Promotion et protection des droits de l'homme dans le pays

### Mise en œuvre des obligations internationales en matière des droits de l'homme

#### 1. Égalité et non-discrimination

9. La NDPA demande l'égalité des chances sur le marché du travail pour les personnes handicapées et la possibilité pour elles de gagner leur vie sans discrimination ni préjugés<sup>11</sup>.

#### 2. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

10. Les auteurs de la communication conjointe 1 expriment leur préoccupation concernant les enfants victimes de violences familiales et de sévices sexuels<sup>12</sup>. Les auteurs de la communication conjointe 3 indiquent également que les sévices physiques à enfants font partie de la réalité quotidienne des communautés<sup>13</sup>.

#### 3. Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

11. Les auteurs de la communication conjointe 1 expriment leur préoccupation concernant le fait que les accusations pour viol sont abandonnées par les autorités avant d'être entendues par un tribunal, signifiant par-là que de tels actes contre les femmes sont cautionnés<sup>14</sup>.

#### 4. Droit au respect de la vie privée, mariage et vie de famille

12. Les auteurs de la communication conjointe 1 expriment leur préoccupation face à la situation des enfants orphelins ayant perdu leurs deux parents prématurément<sup>15</sup>.

13. Les auteurs de la communication conjointe 2 recommandent à Nauru de mettre sa législation en conformité avec son engagement en faveur de l'égalité et de la non-discrimination en abrogeant toutes les dispositions pouvant être appliquées pour criminaliser les rapports sexuels entre adultes consentants du même sexe<sup>16</sup>.

14. Les auteurs de la communication conjointe 1 prennent note de l'augmentation des frais perçus pour la délivrance de certains actes publics, notamment les certificats de naissance, de décès et de mariage et les titres de propriété foncière. Ils relèvent également que la connaissance de ces informations et l'accès à celles-ci fournissent aux gens, en particulier aux personnes vulnérables, la possibilité de jouir d'un niveau de vie leur permettant de sauvegarder la santé et le bien-être et ceux de leur famille<sup>17</sup>.

#### 5. Liberté de religion ou de conviction, liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et droit de participer à la vie publique et politique

15. Les auteurs de la communication conjointe 1 indiquent que, par le passé, le Gouvernement s'est montré réticent à accorder l'accès à l'information aux citoyens. Selon eux, l'État dirige une station radiophonique et une chaîne de télévision et la participation de la communauté aux émissions radiophoniques est encouragée, mais la portée et le contenu des émissions sont limités par les médias gouvernementaux. De surcroît, il n'existe pas de

diffuseur privé. Les auteurs de la communication conjointe 1 indiquent également que l'Internet se limite à deux points d'accès publics<sup>18</sup>.

16. Les auteurs de la communication conjointe 1 recommandent l'indépendance des médias qui favorise le débat communautaire et la discussion<sup>19</sup>.

17. ADC relève que des marches pacifiques et la tenue d'une assemblée des membres de la communauté pour protester contre la pollution environnementale ont abouti à l'adoption par le parlement d'une loi qui prévoit des amendes ou des peines d'emprisonnement pour toute personne entravant l'action d'une entité publique<sup>20</sup>.

18. Les auteurs de la communication conjointe 1 notent que, le 11 juin 2010, l'état d'urgence a été proclamé, à la suite de quoi le Parlement a été dissous. La date des élections générales a été fixée huit jours plus tard au 19 juin 2010. À cet égard, les auteurs de la communication ont fait observer avec inquiétude qu'un délai de huit jours était insuffisant pour permettre aux électeurs de consulter valablement les candidats aux élections au Parlement et de faire un choix éclairé<sup>21</sup>. Ils s'inquiètent également du transfert des électeurs d'une circonscription pour les élections générales provoquées par la déclaration de l'état d'urgence<sup>22</sup>.

## **6. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables**

19. Le NYWNC fait observer que des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel à leur travail et recommande au Gouvernement de prendre des mesures en matière de harcèlement et de sévices sexuels. Il recommande en outre à Nauru de proposer une formation qui sensibilise les femmes et les hommes au sexisme afin de promouvoir des relations de travail non discriminatoires et le respect de la diversité dans les méthodes de travail et de gestion<sup>23</sup>.

20. Les auteurs de la communication conjointe 1 expriment leur inquiétude face à l'absence de protection des employés travaillant pour des sociétés étrangères, qui les prive de conditions de travail justes et favorables, notamment de congés payés périodiques<sup>24</sup>.

21. Les auteurs de la communication conjointe 3 indiquent que la différence de traitement entre personnel local et expatriés est injuste. Il existe une forte disparité entre les salaires du personnel local et ceux des expatriés<sup>25</sup>.

22. Les auteurs de la communication conjointe 3 recommandent au Gouvernement d'établir un système d'assurance chômage pour venir en aide aux familles sans revenus<sup>26</sup>.

## **7. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant**

23. Les auteurs de la communication conjointe 1 affirment que le fonctionnement de la Caisse de prévoyance et de retraite établie dans le but de fournir une allocation de retraite aux fonctionnaires est interrompu depuis plus de dix ans en raison de la mauvaise gestion des ressources nationales. Par conséquent, les retraités ne touchent pas la pension qui aurait dû leur être versée par cette caisse<sup>27</sup>. À cet égard, les auteurs de la communication se déclarent préoccupés de ce qu'aucune action progressive n'a été menée pour réaliser le droit à la sécurité sociale<sup>28</sup>.

24. Ils prennent note en outre de l'interruption des allocations familiales qui, selon eux, affecte la vie des enfants en ce qu'elle les empêche d'avoir accès à un niveau de vie suffisant pour leur développement mental, spirituel, moral et social<sup>29</sup>.

25. La NDPA relève que le Gouvernement verse une allocation pour cause de handicap et appelle l'attention sur la nécessité de clarifier les critères de sélection des bénéficiaires. En outre, la NDPA note que le montant de l'allocation versée aux handicapés est jugé insuffisant<sup>30</sup>.

26. Les auteurs de la communication conjointe 1 s'inquiètent de ce que les personnes souffrant de maladie mentale n'ont pas accès à un bon niveau de santé et de bien-être et de ce que les enfants souffrant de maladie mentale ne bénéficient ni d'une protection ni de soins<sup>31</sup>.

27. ADC note que le district d'Aiwo a le taux le plus élevé d'affections des poumons, de maladies respiratoires, d'asthme, de tuberculose, de trachome et autres maladies de l'œil, de maladies de la peau et de cas de cancer<sup>32</sup>.

28. En outre, les auteurs de la communication conjointe 1 s'inquiètent du retard dans la remise en état des sites d'extraction du phosphate épuisés qui affecte les conditions de vie de la population et son niveau de vie, compte tenu de l'augmentation de la population, de la diminution des terrains disponibles pour construire des habitations ou pratiquer le jardinage et l'agriculture, de l'augmentation des maladies et de la dégradation de l'environnement côtier<sup>33</sup>.

29. En outre, les auteurs de la communication conjointe 4 notent qu'approximativement un tiers des eaux souterraines utilisées par la majorité de la population contient des solides dissous en quantités supérieures à la limite recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. Selon eux, les eaux souterraines sont exposées à la contamination par le sel lors des marées de tempête et des sécheresses<sup>34</sup>.

30. Selon ADC, l'eau de pluie recueillie par les toits n'est ni potable ni propre, non seulement parce que la plupart des habitations ont encore des toitures en fibrociment (amiante), mais également parce que de l'eau boueuse coule dans les réservoirs<sup>35</sup>. ECG, également, demande instamment au Gouvernement de mener une étude pour évaluer l'impact des toitures en amiante dans la communauté Evergreen (les districts de Meneng et Yaren) et de rechercher un financement pour remédier au problème lié à l'utilisation de ce type de toiture à Nauru<sup>36</sup>.

31. ECG exhorte le Gouvernement de Nauru à construire des réservoirs d'eau pour chaque maison et d'utiliser les fonds alloués au Gouvernement pour effectuer ces travaux<sup>37</sup>.

32. La NDPA note que la plupart des bâtiments officiels et lieux de travail à Nauru, hormis quelques-uns, ne sont pas équipés de rampes d'accès et d'ascenseurs pour accueillir les personnes handicapées. Elle note également que l'acquisition de bus/fourgonnettes adaptés aux personnes handicapées reste problématique<sup>38</sup>.

#### **8. Droit à l'éducation et droit de participer à la vie culturelle de la communauté**

33. Les auteurs de la communication conjointe 1 relèvent avec inquiétude le taux élevé d'absentéisme des écoliers dont découle un taux élevé d'analphabétisme<sup>39</sup>. Les auteurs de la communication conjointe 3 notent également que les enfants plus âgés sont obligés de prendre soin de leurs frères et sœurs plus jeunes et d'effectuer d'autres tâches ménagères. Par conséquent, certains enfants se voient privés d'éducation parce qu'ils doivent s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes et aider leur mère<sup>40</sup>.

### **III. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes**

34. Les auteurs de la communication conjointe 1 se félicitent de la formulation (2005) et du bilan récent (2009) de la Stratégie nationale de développement durable (2005-2025) qui fixe les priorités et les projets les plus importants pour le développement de Nauru. Ils prennent note également de la prise de conscience croissante au sein de la société civile des questions de développement national et de l'éclosion de nouvelles organisations de la société civile en réponse à des problèmes sociaux spécifiques. Ils se félicitent en outre de ce que le Gouvernement ait créé un centre d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de

violences familiales et de ce que les forces de police de Nauru aient instauré une cellule chargée de lutter contre les violences familiales. Ils relèvent également que les services d'éducation et de santé auxquels ont accès les enfants nauruans se sont beaucoup améliorés grâce à l'aide fournie par les donateurs, notamment la rénovation d'écoles maternelles et primaires, la reconstruction de l'École secondaire de Nauru, et un vaste programme de vaccination des jeunes enfants<sup>41</sup>. De même, les auteurs de la communication conjointe 4 se félicitent de la Stratégie nationale de développement durable mise au point par le Gouvernement de Nauru, qui vise à satisfaire 50 % des besoins en énergie du pays au moyen d'énergies renouvelables d'ici à 2015<sup>42</sup>.

35. Les auteurs de la communication conjointe 4 relèvent que les changements croissants subis par l'environnement physique feront peser une menace directe sur un grand nombre de droits de l'homme garantis par Nauru en vertu du droit international, notamment: le droit à la vie, le droit à la sécurité de la personne, le droit à l'eau, le droit d'être à l'abri de la faim, le droit à des moyens de subsistance, le droit à l'assainissement, le droit à la santé, le droit à la propriété, le droit au logement, le droit à l'autodétermination, le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à un environnement sain<sup>43</sup>.

36. OceaniaHR recommande à Nauru de travailler en partenariat avec les organisations et les États Membres de l'ONU afin de s'adapter aux effets du changement climatique et d'atténuer ceux-ci pour garantir la survie du peuple nauruan, et d'établir un plan national d'action qui prévoit un cadre tenant compte des droits de l'homme pour répondre aux défis du changement climatique dans l'immédiat et à long terme<sup>44</sup>.

37. Tout en notant que la responsabilité première de la protection des droits de l'homme des citoyens de Nauru incombe à Nauru elle-même, les auteurs de la communication conjointe 4 indiquent que la communauté internationale, et en particulier les pays historiquement et actuellement responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre, se doit d'empêcher que le changement climatique ne porte atteinte aux droits de l'homme des citoyens nauruans, et là où des circonstances particulières rendent cela impossible, de limiter les dégâts et de prêter assistance aux victimes<sup>45</sup>. Ils notent également que le changement climatique menace le thon et d'autres ressources pélagiques, mettant ainsi en danger le droit des citoyens nauruans d'être à l'abri de la faim, leur droit à des moyens de subsistance, à un niveau de vie suffisant, ainsi qu'à la culture et aux savoirs traditionnels<sup>46</sup>.

38. ADC indique que la contamination et la dégradation de l'environnement par l'industrie des phosphates sont une menace constante pour le droit de la communauté à la vie, à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physiques<sup>47</sup>.

#### **IV. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels**

s.o.

#### **V. Renforcement des capacités et assistance technique**

39. Les auteurs de la communication conjointe 1 demandent au Gouvernement de mettre en œuvre, en collaboration avec le Conseil des droits de l'homme: une formation relative aux droits de l'homme à l'intention de la société civile; la gestion et le fonctionnement d'une radio communautaire à l'intention de la fonction de la société civile; et une formation à l'intention de la fonction et des organismes publics sur le rôle et l'importance des ONG et des organisations issues de la société civile, la bonne gouvernance, l'établissement des rapports relatifs aux droits de l'homme et l'obligation de rendre des comptes<sup>48</sup>.

40. ADC recommande à Nauru de solliciter l'assistance internationale pour s'assurer les services d'une autorité médicale indépendante qui mène une enquête de santé dans le district d'Aiwo, en vue d'améliorer la santé des membres de la communauté d'Aiwo<sup>49</sup>.

41. ECG prie instamment la communauté internationale d'aider le Gouvernement de Nauru à remplacer toutes les toitures en amiante, non seulement dans la communauté Evergreen (les districts de Meneng et Yaren), mais dans l'ensemble de l'île. ECG exhorte en outre la communauté internationale d'aider le Gouvernement de Nauru à construire ou fournir des réservoirs d'eau pour chaque maison de la communauté Evergreen<sup>50</sup>.

42. Les auteurs de la communication conjointe 1 expriment leur préoccupation au sujet du manque de transparence dans l'attribution des marchés aux programmes de donateurs qui invite à abuser du système en raison d'un manque d'informations sur les programmes de contrats octroyés aux donateurs<sup>51</sup>.

Notes

<sup>1</sup> The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org).

*Civil society*

ADC	Aiwo District Committee, Nauru;
ECG	Evergreen Concern Group, Nauru;
JS1	Joint Submission submitted by: Nauru Island Association of Non-Government Organizations (NIANGO); Community Paralegals, Catholic Women’s Group; and the Nauru Provident Fund and Superannuation Funds;
JS2	Joint Submission submitted by: ARC International; International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA); and ILGA-Europe;
JS3	Joint Submission submitted by: Nauru National Youth Council (NNYC) and Menen Youth Council, Nauru;
JS4	Joint Submission submitted by: Earthjustice, Nauru Island Association of NGOs, Human Rights Advocates, Many Strong Voices, Greenpeace International, IndyAct and 350.org;
NDPA	Nauru Disabled People’s Association, Nauru;
NYWNC	Nauru Young Women’s National Council, Nauru;
OceaniaHR	OceaniaHR.

<sup>2</sup> JS1, para 1.2.

<sup>3</sup> OceaniaHR, p. 1.

<sup>4</sup> NDPA, p. 3.

<sup>5</sup> NYWNC, p. 1.

<sup>6</sup> NYWNC, p. 2.

<sup>7</sup> ADC, para. 19.

<sup>8</sup> OceaniaHR, p. 2.

<sup>9</sup> ECG, p. 2.

<sup>10</sup> NYWNC, p. 1.

<sup>11</sup> NDPA, p. 2.

<sup>12</sup> JS1, para. 2.3.

<sup>13</sup> JS3, p. 1.

<sup>14</sup> JS1, para. 2.3.4.

<sup>15</sup> JS1, para. 2.3.

<sup>16</sup> JS2, p. 2.

<sup>17</sup> JS1, para. 2.1.5.

<sup>18</sup> JS1, para. 2.1.

<sup>19</sup> JS1, para. 5.2.

<sup>20</sup> ADC, para. 17.

<sup>21</sup> JS1, para. 2.1.1.

<sup>22</sup> JS1, para. 2.1.2.

<sup>23</sup> NYWNC, p. 2.

<sup>24</sup> JS1, para. 2.3.1.

<sup>25</sup> JS3, p. 1.

<sup>26</sup> JS3, p. 2.

<sup>27</sup> JS1, para. 2.2.1.

<sup>28</sup> JS1, para. 2.2.1.

<sup>29</sup> JS1, para. 2.3.1.

<sup>30</sup> NDPA, p. 2.

<sup>31</sup> JS1, para. 2.3.2.

<sup>32</sup> ADC, para. 16.

<sup>33</sup> JS1, para. 2.2.3.

<sup>34</sup> JS4, para. 9.

<sup>35</sup> ADC, para. 15.

<sup>36</sup> ECG, p. 3.

<sup>37</sup> ECG, p. 5.



- <sup>38</sup> NDPA, p. 1.
- <sup>39</sup> JS1, para. 2.3.
- <sup>40</sup> JS3, p. 1.
- <sup>41</sup> JS1, para 4.
- <sup>42</sup> JS4, para. 15.
- <sup>43</sup> JS4, para. 5.
- <sup>44</sup> OceaniaHR, p. 2.
- <sup>45</sup> JS4, para. 14.
- <sup>46</sup> JS4, para. 8.
- <sup>47</sup> ADC, para. 12.
- <sup>48</sup> JS1, para. 6.
- <sup>49</sup> ADC, para. 19.
- <sup>50</sup> ECG, pp. 4–5.
- <sup>51</sup> JS1, para. 2.3.2.